

Réf.	2025	I	23
------	------	---	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
01/10/2025	01/01/2025	En exercice 24	Présents 16	Votants 20

L'an deux mille vingt-cinq le huit octobre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Breuillet au 42 Grande Rue « salle du Chapitre », en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes, BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, JACQUEMIN, LALEUF, PEREZ, SAUVAN.
MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, ROUCHY, SPROTTI, TREMBLE, VIVIER.

Etaient absents : Mmes, COCHET (pouvoir à M. LECRON), KELEHER (pouvoir à Mme. SAUVAN), TANGUY (pouvoir à Mme. JACQUEMIN), THOMAS. **MM.** FAUSTINO, GALLAIS, MONTEIRO, POULAIN (pouvoir à Mme. LALEUF),

Mme BRUNEL a été élue secrétaire.

Objet : **MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le montant maximal des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint au Maire,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 2024 I 06 du 23 janvier 2024 modifiant le tableau des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° AM 064 2023 du 21 novembre 2023 à Patrick Poulain en tant que conseiller municipal délégué en charge de la Transition Ecologique et de la Biodiversité,

Vu l'arrêté n° AM 071 2025 du 9 septembre 2025 actant la fin de la délégation de fonctions et de signature de Patrick Poulain en tant que Conseiller municipal délégué en charge de la Transition Ecologique et de la Biodiversité à compter du 30 septembre 2025, à la suite de sa demande,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° AM 072 2025 du 9 septembre 2025 à Vasco AFONSO en tant que Conseiller municipal délégué en charge de la Transition Ecologique et de la Biodiversité à compter du 9 octobre 2025.

Considérant la nécessité de désigner un nouveau Conseiller municipal délégué en charge de la Transition écologique et de la Biodiversité et de lui attribuer une indemnité de fonction,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum, en application de l'article L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des indemnités.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

FIXE les indemnités de fonction des conseillers municipaux, à compter du 9 octobre 2025 comme suit :

Fonctions	Nom Prénom	Taux appliqué (% de l'indice terminal de la fonction publique)
Maire	MAYEUR Véronique	54%
1er adjoint	VIVIER Richard	21 %
2ème adjoint	BRUNEL Lydie	21 %
3ème adjoint	LECRON François	21 %
4ème adjoint	PEREZ Isabelle	21 %
5ème adjoint	KUTNERIAN Stephane	21 %
6ème adjoint	THOMAS Laetitia	21 %
7ème adjoint	MAHE Bernard	21 %
8 ^{ème} adjoint	SAUVAN Muriel	21 %
Conseiller municipal délégué	AFONSO Vasco	9 %

DIT que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'année en cours.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme le Maire



Véronique MAYEUR